Nations Unies S/PV.7692



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7692e séance

Vendredi 13 mai 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M. Gee
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Berthier
	Japon	M. Akohori
	Malaisie	M. Abdul Razak
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Meek
	Sénégal	M. Faye
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-13708 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d’une déclaration élaborée en son nom par le Président sur le sujet de la présente séance. Je remercie tous les membres du Conseil des précieuses contributions qu’ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l’accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/7.

La séance est levée à 10 h 55.